

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 SEPTEMBRE

ELECTIONS LÉGISLATIVES du 22 septembre 1889

CANDIDATS CONSERVATEURS

Arrondissement de Saumur

M. EUGÈNE BERGER
Député sortant.

Arrondissement de Baugé

M. LACRETELLE
Général de division, député sortant.

RESPONSABILITÉ EFFROYABLE

A la veille des élections, républicains modérés, opportunistes et radicaux se montrent les dents et s'entredéchirent même. Comme cela doit édifier les électeurs sur le parti républicain ; les rassurer sur la stabilité gouvernementale, sur l'action bienfaisante du Parlement au cas où une nouvelle majorité républicaine reviendrait maîtresse du pouvoir ! Dans les Vosges, M. Ferry repousse la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme la révision constitutionnelle, et revendique de légères modifications à l'impôt.

A Paris, M. Floquet préconise la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la révision constitutionnelle, l'impôt sur le revenu et se glorifie d'avoir préparé les voies à ces graves questions durant son passage au pouvoir.

Les opportunistes éreintent les clémencistes ; ceux-ci se défendent d'avoir rien de commun avec les fidèles de la secte ferryste. Les républicains modérés, leur comité Barbois, leurs candidats sont malmenés par les clémencistes qui exercent leur raillerie sur « l'orléanisme » de ces centre-gauchers, et sur leur somnolence politique.

La Justice dresse contre eux un réquisitoire fort intéressant :

« Le Temps et les journaux modérés ont toujours une façon originale de présenter l'histoire de ces dernières années. A les entendre, ce sont les radicaux qu'il s'agit surtout d'expulser du pouvoir. On raisonne toujours comme si depuis douze ans les modérés avaient été systématiquement éliminés des ministères, quand tout le monde sait que si la République traverse les cruelles épreuves de l'heure présente, il serait facile de distinguer, dans le mécontentement public, L'EFFROYABLE RESPONSABILITÉ qui pèse sur les hommes que le Temps et ses amis ont toujours défendus. Pendant plus de dix ans, ils ont eu le pouvoir presque sans partage. Ils ont eu des ministères qui ont fait les actes décisifs du régime. »

Mais aujourd'hui que la République hérite de leurs fautes et en porte le poids, c'est un peu vil d'entendre dire par ceux qui les ont commis : il est temps de nous réveiller, nous nous offrons à réparer le mal que nous avons fait. En d'autres termes : nous ne demandons qu'à recommencer.

« Les personnes distinguées que le Temps a troublées dans leur sommeil peuvent reprendre le lit. On pourra les rappeler quand il y aura de nouvelles fautes à commettre. Jusque-là, qu'elles laissent la démocratie se sauver toute seule. »

Radicaux, opportunistes modérés s'anathématisent réciproquement, se jettent à la tête la responsabilité « effroyable » — d'après la Justice — des fautes commises par le gouvernement de la République.

Il est temps que le pays intervienne dans ces discordes républicaines et qu'il prononce un verdict solennel sur toutes les factions politiques qui portent chacune une part de « l'effroyable responsabilité » de la gestion funeste de la République. EDMOND ROBERT.

TOUS MOUCHARDS

On sait que tous les serviteurs de l'Etat ont été mis en demeure de servir d'agents électoraux aux opportunistes et d'employer tous les moyens pour assurer la victoire aux amis de Constans et de Ferry.

Voici qui est plus fort : un journal, dont le servilisme scandalise même les républicains, fait appel à la partialité des fonctionnaires.

Le Mot d'Ordre, parlant des inspecteurs d'Académie en particulier et des fonctionnaires en général, s'exprime ainsi :

« Ah ! s'ils voulaient, s'ils voulaient, comme ils joueraient un rôle utile ! Ignorent-ils leur influence ou bien, par sagesse (est-ce sagesse ?) n'en veulent-ils pas user ? Ne savent-ils pas que leur PARTIALITÉ ne serait que loyalisme ? »

« Allons, un peu d'entrain ! un peu de zèle même — pas trop — pour se conformer à la maxime de Talleyrand Faites un signe — discret si vous voulez — aux instituteurs. »

Vous l'avez entendu, MM. les inspecteurs, soyez partiaux, mais soyez-le discrètement, sans qu'on le sache, sauvez les apparences !

Comme ces recommandations sont bien d'un opportuniste !

Ailleurs, le même journal demande aux maires d'espionner et de dénoncer les curés.

« C'est aux maires républicains et à tous nos amis dans les petites communes qu'il appartient de surveiller messieurs les curés, de s'assurer qu'ils ne sortent pas de leur ministère et d'aider le gouvernement dans l'application de la loi. »

En vérité, il nous paraît impossible de se montrer plus vil.

CANDIDATURE OFFICIELLE

Les républicains, qui ont tant fulminé contre la candidature officielle de l'Empire et du Seize-Mai, sont en train de faire ce que jamais ces régimes n'auraient osé entreprendre.

Comme on pourrait nous accuser de déclamations, de phrases creusées et d'affirmations sans preuves, nous publions le document suivant, véritable document humain de la politique opportuniste :

PRÉFECTURE des DEUX-SÈVRES
CABINET du PRÉFET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Niort, le 3 septembre 1889.

Monsieur le maire,
M. Antonin Proust, député sortant, ayant rempli toutes les formalités prescrites par la loi du 17 juillet 1889, sera candidat à l'élection législative du 22 septembre prochain dans la première circonscription de l'arrondissement de Niort, dont votre commune fait partie.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet,
FÉLIX GRENIER.

Que veut-on de plus ? Cette lettre du préfet Grenier est inouïe de cynisme.

Il met les pieds dans le plat avec un sang-froid qui lui sera peut-être reproché, car on ne vend pas ainsi la mèche.

Voyons ?

Qu'est donc la candidature officielle si elle ne réside pas dans l'action d'un préfet recommandant directement aux maires, par circulaire préfectorale, un candidat agréable ?

Jamais, nous le répétons, on ne vit fait semblable.

Déjà des circulaires ont été adressées aux fonctionnaires de tous ordres, instituteurs, trésoriers-payeurs, procureurs ; on a tenté d'intimider le clergé.

La grande armée des fonctionnaires, des salariés, a été levée, mobilisée ; on leur a mis le marché au poing, essayant de les jeter dans une lutte à outrance, au risque de leur casser les reins.

Rien n'a été épargné. C'est la suprême levée des boucliers des exploités.

L'exemple de ce préfet Grenier ne permet pas d'en douter.

Eh bien, malgré cet assaut désespéré, nous ne doutons pas non plus du résultat final.

Le gouvernement aura beau épuiser ses fonds secrets, et patronner les candidats officiels, il ne pourra lutter contre le courant de l'opinion déchainé contre lui.

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

Les ministres présents à Paris se sont réunis, hier matin, en conseil de cabinet, au ministère du commerce, sous la présidence de M. Tirard.

Étaient présents : MM. Spuller, Fallières, Rouvier et de Freycinet.

La délibération a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le nombre des déclarations de candidatures s'élève actuellement à 4,855.

Le colonel Mercier a inauguré sa prise de service de la garde républicaine de la façon suivante :

Un brigadier cassé et envoyé comme gardarme en province.

Un garde puni de trente jours de prison.

Deux autres gardes, de quinze jours de prison.

Voici, en outre, un ordre du jour qui est lu aux trois appels :

« Une punition de trente jours de prison sera infligée à tout garde qui sera surpris lisant un journal boulangiste. »

M. Paul Copin, professeur à l'École de Reuilly, a envoyé au préfet de la Seine sa démission en ces termes :

« Ma conscience m'interdisant l'attitude politique prescrite par M. le ministre de l'instruction publique aux fonctionnaires de l'enseignement primaire, et m'ordonnant au contraire d'agir en adversaire résolu des hommes actuellement au pouvoir, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre du corps enseignant de la ville de Paris. »

UNE NATION QUI PAYE SES DETTES

C'est l'Angleterre.

Au commencement du siècle, elle devait 21 milliards de francs ; sa dette a été réduite au-dessous de 17 milliards, soit de 75 millions de francs, par an, en moyenne.

Ces Anglais s'entendent autrement aux affaires que nos gouvernants. En ce qui concerne les douanes, leurs revenus ont augmenté, cette année, de 10 millions de francs, grâce surtout aux droits qu'ils ont établis sur nos vins.

Leur colonie d'Australie, Victoria, est embarrasée des produits des impôts, qui ont donné, cette année, un cinquième de plus que les prévisions.

C'est comme aux Etats-Unis : le ministre des finances, ne sachant que faire de l'argent qui encombre les caisses de l'Etat, distribue des pensions à tous les anciens soldats et à leurs parents.

Il est vrai que les gouvernants de ces pays s'occupent à autre chose qu'à la guerre aux curés.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine a fait saisir deux mille lettres-circulaires signées « général Boulanger » et destinées à appuyer la candidature de M. Gibert dans la 2^e circonscription de Saint-Malo.

ENCORE UNE ÉPIDÉMIE DANS L'ARMÉE

Le 5^e régiment de cuirassiers, qui a récemment quitté Valenciennes et Cambrai, vient d'être très éprouvé par la dysenterie.

CANDIDATURES FÉMININES

M^{me} Astier de Valsayre a fait signifier, lundi, à la préfecture de la Seine, par le ministère de M. Belguise, huissier, sa déclaration de candidature.

M^{me} de Valsayre se porte candidate dans la deuxième circonscription du dix-huitième arrondissement, quartier de Clignancourt. Ses deux « collègues », les citoyennes Saint-Hilaire et Potonié, posent leur candidature, l'une dans la circonscription des Grandes-Carrières, l'autre dans la deuxième circonscription du onzième arrondissement, contre M. Lockroy.

Ces dames organisent une grande réunion publique, qui aura lieu jeudi prochain à huit heures, dans la salle de la Jeune-France, rue Ramey.

